

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 septembre 2019

## ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 195

présenté par  
M. Bony  
-----

**ARTICLE 1ER A****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 38, insérer l'alinéa suivant :

« L'accent sera tout particulièrement mis sur l'aménagement et la sécurisation des lignes existantes qui desservent les départements ruraux ou de montagne. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser qu'il faudra mettre la priorité sur l'aménagement et la sécurisation des lignes ferroviaires qui traversent et desservent les départements ruraux ou de montagne.